

Charte sur les usages des IA génératives à la HEPL

Cette charte a pour objectif de définir les usages responsables et éthiques des IA génératives dans le cadre des activités académiques de la HEPL. Elle s'articule autour de trois piliers essentiels : l'alignement pédagogique, l'esprit critique et l'intégrité pédagogique. La présence des IA génératives dans la société implique leur présence au sein de la HEPL.

1. Alignement pédagogique

L'intégration d'IA génératives doit être en cohérence avec les objectifs pédagogiques des activités d'apprentissage et des programmes afin de permettre aux étudiants de développer les compétences et connaissances visées. L'objectif est notamment de préparer les étudiants à leur futur professionnel mais aussi à leur avenir citoyen.

1.1. Utilisation pédagogique

Les IA génératives peuvent notamment être utilisées comme outils d'assistance à la rédaction et à la recherche d'information, similaires à des correcteurs d'orthographe et de grammaire ou des moteurs de recherche. Cependant, cette utilisation doit toujours viser à soutenir l'apprentissage plutôt qu'à le remplacer et apporter une plus-value.

1.2. Conception des activités

Les activités d'apprentissage qui sont conçues de manière à intégrer les IA génératives le sont de façon constructive, pour que les étudiants puissent comprendre et exploiter ces technologies tout en développant leurs propres compétences analytiques et créatives.

2. Esprit critique

L'esprit critique est une valeur essentielle de tout processus d'enseignement. L'utilisation des IA génératives soulève des questions importantes concernant la qualité et l'éthique de l'information.

2.1. Évaluation de la qualité de l'information

Toute personne se doit d'évaluer la qualité et la fiabilité des informations générées par des IA. Il est crucial de vérifier les faits et de confronter les informations issues de l'IA à des sources fiables et diversifiées.

2.2. Enjeux éthiques

Les utilisateurs doivent prendre conscience des questions éthiques entourant les IA génératives (telles que les biais algorithmiques, la confidentialité des données, les impact sociaux et environnementaux ...) pour en devenir des usagers responsables.

3. Intégrité pédagogique

L'intégrité pédagogique est la pierre angulaire de toute activité de recherche, d'apprentissage et d'enseignement. Elle implique une conduite honnête et exempte de fraudes, notamment en ce qui concerne l'utilisation des IA génératives.

3.1. Lutte contre le plagiat

Il est interdit de présenter comme sien le contenu généré par une IA (texte, image, code, musique, etc.). L'utilisation de telles productions sans attribution appropriée constitue un plagiat ou "plagIAt" ("plagiat assisté par l'IA").

Les utilisateurs doivent toujours citer les sources originales des informations ou des idées générées par une IA, en fournissant des références bibliographiques appropriées.

3.2. Sanctions

Tout manquement à ces règles d'intégrité pourra entraîner des sanctions disciplinaires, conformément au [règlement des études de la HEPL](#). Les équipes pédagogiques peuvent utiliser des outils de détection d'IA pour identifier les fraudes potentielles et demander des explications. En accord avec les directions, ils peuvent organiser des épreuves complémentaires en cas de doute.